Monoxyde de carbone : soyez vigilants !

Avec la baisse des températures, vous allez utiliser vos appareils de chauffage, soyez prudents ! Les intoxications sont difficiles à détecter car le monoxyde de carbone est inodore et invisible. Pensez à contrôler l'état de vos appareils et à aérer régulièrement.

Incolore, inodore, sans saveur et non irritant, le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique imperceptible. Il est à l'origine de nombreuses intoxications en période hivernale.Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon,au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement. Dans ce cas :

1 Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.

2 Arrêtez si possible les appareils à combustion.

3 Évacuez au plus vite les locaux et bâtiments.

4 Appelez les secours : 112 : Numéro unique d'urgence européen 18 : Sapeurs Pompiers 15 : Samu

5 Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.

Liens utiles

Santé publique France